



Rapport de gestion

Pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2019

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko ltée (« Osisko », ou la « Société ») et de ses filiales pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2019 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2019. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 31 juillet 2019, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2019, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Deuxième trimestre de 2019	2
Faits saillants – Postérieurs au 30 juin 2019	3
Transaction - Orion	3
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	4
Dépréciation d'actif	16
Placements en actions	16
Activités en matière de développement durable	20
Activités d'exploration et d'évaluation	20
Dividendes trimestriels	21
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	21
Marché de l'or et des devises	22
Principales informations financières	23
Survol des résultats financiers	24
Liquidités et sources de financement en capital	29
Flux de trésorerie	29
Information trimestrielle	32
Perspectives	33
Mise à jour corporative	33
Transactions entre parties liées	33
Obligations contractuelles et engagements	34
Arrangements hors bilan	35
Données sur les actions en circulation	36
Événements postérieurs au 30 juin 2019	36
Risques et incertitudes	36
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	36
Base d'établissement des états financiers consolidés	37
Estimations et jugements comptables critiques	39
Instruments financiers	39
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	40
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	41
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	42
Informations sur la Société	43

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko Ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux, et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux sur divers projets, principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux et ententes d'écoulement, dont les principaux actifs sont : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore et un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine diamantifère Renard, toutes des mines canadiennes, ainsi qu'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de la croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités liées à d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

Faits saillants – Deuxième trimestre de 2019

- 19 651 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (comparativement à 20 506 en T2 2018²) ;
- Produits provenant des redevances et des flux de 33,8 millions de dollars (comparativement à 32,9 millions de dollars en T2 2018) ;
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 21,4 millions de dollars (comparativement à 19,7 millions de dollars en T2 2018) ;
- Perte nette de 6,5 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base (comparativement à un bénéfice net de 0,5 millions de dollars, 0,00 \$ par action de base au T2 2018) ;
- Bénéfice ajusté³ de 8,2 millions de dollars, 0,05 \$ par action de base (comparativement à 3,7 millions de dollars, 0,02 \$ par action de base en T2 2018) ;
- Clôture de la première tranche du rachat d'actions avec Betelgeuse LLC (« Orion ») (7 319 499 actions ordinaires acquises pour 103,2 millions de dollars et par la suite annulées) ;
- Annonce d'une lettre d'entente exécutoire en lien avec un financement intérimaire par lequel Osisko fournira une facilité de crédit intérimaire et garantie de premier rang à Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway »), conjointement avec certains prêteurs garantis et parties prenantes clés, afin de soutenir Stornoway durant son processus d'examen stratégique (jusqu'à 2,8 millions de dollars attribuables à Osisko) ; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 juin 2019.

¹ Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en espèces ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts*.

² Trois mois terminés le 30 juin 2018 ou deuxième trimestre de 2018 (« T2 2018 »).

³ « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Faits saillants – Postérieurs au 30 juin 2019

- Clôture de la seconde tranche du rachat d'actions avec Orion (5 066 218 actions ordinaires acquises pour 71,4 millions de dollars et par la suite annulées); et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2019.

Transaction - Orion

Le 25 juin 2019, Osisko a annoncé que Betelgeuse LLC (« Orion »), une filiale en copropriété de certains fonds d'investissement gérés par Orion Resource Partners, avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes en vertu de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, un total de 7 850 000 actions ordinaires de la Société détenues par Orion (le « reclassement ») à un prix de 14,10 \$ par action ordinaire (le « prix du reclassement »). Osisko n'a reçu aucun montant sur le produit du reclassement. Orion a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation (l'« option de surallocation »), pouvant être exercée à tout moment dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, inclusivement, du reclassement, leur permettant d'acheter jusqu'à 1 177 500 actions ordinaires additionnelles au prix du reclassement. Le reclassement a été clôturé le 11 juillet 2019 et l'option de surallocation a été exercée intégralement par les preneurs fermes le 18 juillet 2019. À la clôture de l'option de surallocation, le pourcentage d'actions ordinaires d'Osisko émises et en circulation appartenant à Orion est maintenant réduit à 6,2 %.

Dans une transaction concomitante, Osisko a convenu de racheter pour annulation 12 385 717 de ses actions ordinaires auprès d'Orion (le « rachat d'actions ») pour un prix d'acquisition global payé par Osisko à Orion de 174,6 millions de dollars. Le prix d'acquisition par action ordinaire à être versé par Osisko dans le cadre du rachat d'actions correspond au prix du reclassement. Le paiement d'Osisko à Orion consistait en un versement en espèces de 129,5 millions de dollars et un transfert direct de placements dans des entreprises associées et d'autres placements détenus par Osisko pour un montant de 45,1 millions de dollars. Dans une transaction concomitante, Osisko a également convenu de vendre à des entités distinctes gérées par Orion Resource Partners certains autres placements en capitaux propres détenus par Osisko pour une contrepartie en espèces. Le rachat d'actions a eu pour effet de réduire de 8 % le nombre d'actions ordinaires en circulation de base.

Les avantages du rachat d'actions pour Osisko sont:

- une réduction de 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko à un prix intéressant, entraînant un résultat positif immédiat sur le bénéfice par action d'Osisko et sur les flux de trésorerie par action;
- une monétisation de certaines participations moins liquides détenues par Osisko;
- une réduction générale de la pondération du portefeuille de titres d'Osisko par rapport à la taille de l'entreprise; et
- une réduction anticipée des paiements de dividendes annuels de l'ordre de 2,5 millions de dollars.

Le 28 juin 2019, Osisko et Orion ont clôturé la première tranche du rachat d'actions. En tout, 7 319 499 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises auprès d'Orion et par la suite annulées. Une partie du prix d'acquisition de 103,2 millions de dollars pour la première tranche du rachat d'actions a été versée en espèces (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian Resources Inc. (« Dalradian ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners) et le solde a été payé sous la forme d'un transfert, d'Osisko à Orion, de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

La seconde tranche du rachat d'actions a été clôturée le 15 juillet 2019 et 5 066 218 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises et annulées. Le prix d'acquisition de 71,4 millions de dollars a été versé en espèces (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Victoria Gold Corp. (« Victoria ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners. Au cours des trois mois terminés le 30 septembre 2019, un gain de 1,7 million de dollars sera enregistré à l'état consolidé des résultats représentant la différence entre la valeur comptable des actions de Victoria (présentées en tant qu'actif détenu à la vente au 30 juin 2019) et l'obligation de rachat d'actions.

<u>Société</u>	<u>Règlement</u>	<u>Valeur de la première tranche</u>	<u>Valeur de la seconde tranche</u>
Dalradian Resources Inc. (autre placement)	Espèces	58,1 millions \$	-
Victoria Gold Corp. (entreprise associée)	Espèces	-	71,4 millions \$
Aquila Resources Inc. (entreprise associée)	Transfert	9,7 millions \$	-
Highland Copper Company Inc. (entreprise associée)	Transfert	3,0 millions \$	-
Autres placements	Transfert	32,4 millions \$	-
		<u>103,2 millions \$</u>	<u>71,4 millions \$</u>

Les frais de transaction liés au rachat d'actions et au reclassement d'actions ont été remboursés par Orion.

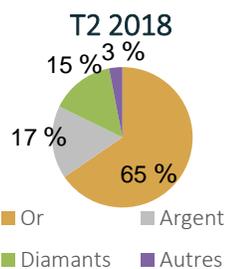
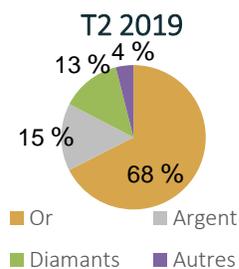
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées pour les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Or				
Canadian Malartic, redevance	8 595	9 011	16 750	17 088
Éléonore, redevance	1 865	1 666	4 016	3 434
Seabee, redevance ⁽¹⁾	682	692	1 559	1 819
Island Gold, redevance	423	329	893	656
Brucejack, entente d'écoulement	534	386	844	901
Pan, redevance	268	92	752	387
VeZZa, redevance	292	268	521	641
Matilda, flux / entente d'écoulement ⁽²⁾	217	210	491	454
Lamaque, redevance	252	191	471	191
Bald Mountain, redevance	96	420	301	811
Autres	36	156	173	937
	13 260	13 421	26 771	27 319
Argent				
Mantos Blancos, flux	1 376	1 595	2 709	3 187
Sasa, flux	943	1 153	2 019	2 329
Gibraltar, flux	433	488	966	810
Canadian Malartic, redevance	112	144	234	269
Autres	111	62	194	153
	2 975	3 442	6 122	6 748
Diamants				
Renard, flux	2 543	2 893	5 153	4 945
Autres	99	124	142	178
	2 642	3 017	5 295	5 123
Autres métaux				
Kwale, redevance	759	613	1 194	1 339
Autres	15	13	22	13
	774	626	1 216	1 352
Total des OEO	19 651	20 506	39 404	40 542

- (1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.
(2) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1^{er} avril 2018.

OEO par produit



Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<u>Redevances et flux – Or</u>				
(en onces)				
Canadian Malartic, redevance	8 595	9 011	16 530	17 088
Éléonore, redevance	1 865	1 666	4 016	3 434
Seabee, redevance ⁽¹⁾	682	692	1 559	1 819
Island Gold, redevance	423	329	893	656
Veza, redevance	292	268	521	641
Matilda, redevance / entente d'écoulement	217	210	491	454
<u>Redevances et flux – Argent</u>				
(en onces)				
Mantos Blancos, flux	121 093	126 032	232 746	252 193
Sasa, flux	82 932	91 098	173 037	184 319
Gibraltar, flux	38 094	38 579	82 743	64 073
Canadian Malartic, redevance	10 094	11 400	20 345	21 272
<u>Flux – Diamants</u>				
(en carats)				
Renard, flux ⁽³⁾	44 240	35 670	85 473	61 736

- (1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.
(2) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1^{er} avril 2018.
(3) Incluant les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Or ⁽¹⁾	1 309 \$	1 306 \$	1 307 \$	1 318 \$
Argent ⁽²⁾	15 \$	17 \$	15 \$	17 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,3377	1,2911	1,3336	1,2781

- (1) Prix « pm » en dollars US selon le *London Bullion Market Association*
(2) Prix en dollars US selon le *London Bullion Market Association*
(3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille d'actifs de 136 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 38 options de redevances. Le portefeuille comprend 122 redevances, 9 flux et 5 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 17 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	10	5	2	17
Développement (construction)	7	4	2	13
Exploration et évaluation	105	-	1	106
	122	9	5	136

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
<u>Amérique du Nord</u>				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Goldcorp Corporation	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Renard	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38-2,55 % NSR	Au	Canada
Brucejack	Pretium Resources Inc.	Entente d'écoulement de 50 %	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 0,85 % NSR ⁽¹⁾	Au	Canada
Holloway	Kirkland Lake Gold	8,50 \$/once	Au	Canada
<u>En dehors de l'Amérique du Nord</u>				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR ⁽²⁾	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽²⁾	Diamants	Brésil
Matilda ⁽³⁾	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie

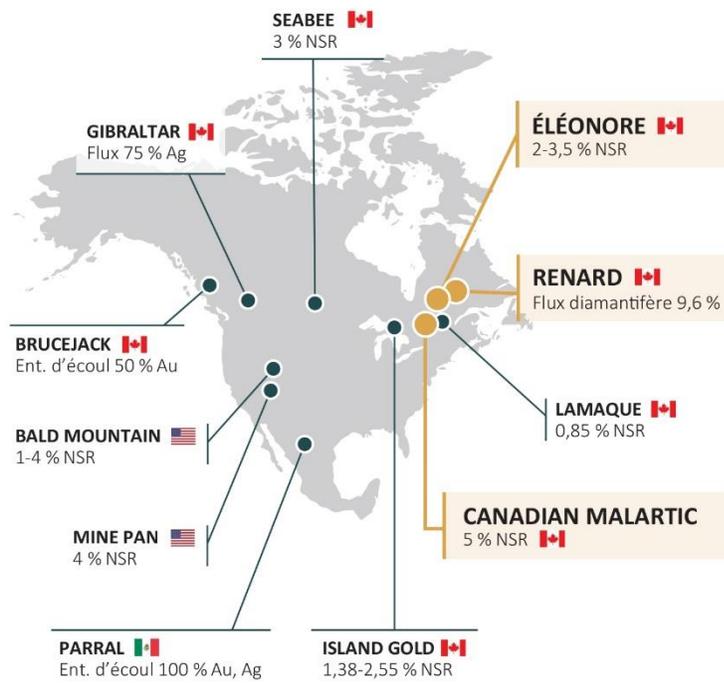
Actifs principaux en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
Amulsar	Lydian International Ltd.	Flux de 4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd.	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Eagle	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au / 75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5 ⁽⁴⁾	Ressources Falco Itée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssee Sud	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssee Nord	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Barkerville Gold Mines Ltd	Redevance de 4 % NSR ^{(5), (6)}	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 1,5 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR ⁽⁷⁾	Ag, Cu	É.-U.
Marban	O3 Mining Inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

- (1) Eldorado Gold Corporation détenait une option de rachat de 50 % de la redevance NSR sur Lamaque Sud pour 1,7 million de dollars valide dans un délai d'un an suivant le début de la production commerciale, laquelle a été exercée et payée en juillet 2019, ce qui laisse une redevance restante de 0,85 % à Osisko.
- (2) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).
- (3) En mars 2018, Osisko et Blackham Resources Limited ont conclu une entente pour convertir l'entente d'écoulement (qui était applicable sur 55 % de la production d'or de la mine Matilda) en un flux aurifère de 1,65 %, prenant effet le 1er avril 2018.
- (4) En février 2019, Osisko a clôturé une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère avec Falco allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5. Cette transaction est décrite à la rubrique *Placements en actions* du présent rapport de gestion.
- (5) Osisko a l'option d'acquiescer une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars en espèces.
- (6) Inclut la mine Bonanza Ledge, laquelle a produit de l'or en 2018.
- (7) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

Actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUTRES

- **SASA** 🇳🇪 Flux 100 % Ag
- **KWALE** 🇰🇪 1,5 % GRR
- **MATILDA** 🇦🇺 Flux 1,65 % Au

● Actifs clés dans des juridictions de premier plan ● Autres actifs générant des flux de trésorerie

Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

Un des actifs principaux de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la quatorzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur la zone Odyssey Sud, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko.

Le 14 février 2019, Agnico Eagle a annoncé que le Partenariat évaluait le potentiel d'exploitation souterraine du gîte Odyssey et du gîte East Malartic, situé sur la propriété de la mine Canadian Malartic, de la surface jusqu'à une profondeur de 600 mètres. Ces gîtes pourraient fournir des tonnes à plus haute teneur qui pourraient potentiellement s'ajouter à la production de la fosse Canadian Malartic. Les partenaires ont indiqué qu'Odyssey contenait des ressources minérales présumées de 809 000 onces d'or (11,5 millions de tonnes à une teneur de 2,19 grammes par tonne (« g/t ») Au), tandis qu'East Malartic contenait des ressources minérales indiquées de 361 000 onces d'or (5,3 millions de tonnes à une teneur de 2,13 g/t Au) et des ressources minérales présumées de 1,4 million d'onces d'or (22,0 millions de tonnes à une teneur de 1,98 g/t Au). Des travaux de forage sont en cours afin d'accroître les ressources minérales dans ces zones et les convertir à des catégories supérieures. Le permis et le certificat d'autorisation requis pour autoriser le développement d'une rampe souterraine à Odyssey ont été obtenus en décembre 2018.

Mise à jour des activités

En février 2019, Agnico Eagle a annoncé ses objectifs révisés à la hausse pour la production d'or à la mine Canadian Malartic, qui sont maintenant de 660 000 onces pour 2019 et de 690 000 à 710 000 onces en 2020 et 2021, puisque les teneurs plus élevées dans la fosse Barnat devraient permettre d'accroître la production.

Le 24 juillet 2019, Agnico Eagle a annoncé que la production d'or au second trimestre de 2019 a atteint 168 622 onces comparativement à 183 726 onces pour la période correspondante de 2018. La baisse en 2019 est due à des teneurs plus faibles.

Les travaux sur le projet d'expansion Barnat progressent en respect des budgets et de l'échéancier. Les travaux sont principalement axés sur la déviation de la Route 117, le décapage du mort-terrain et le forage topographique / l'excavation de roc. Les travaux relatifs à la déviation de la route ont repris au second trimestre de 2019 et devraient être terminés au quatrième trimestre de 2019. Il est prévu de démarrer les activités de production à Barnat vers la fin de l'année 2019, dès que la déviation de la route aura été achevée.

Agnico Eagle a annoncé que les programmes d'exploration en cours visent à évaluer le potentiel souterrain de plusieurs gîtes à l'est de la fosse Canadian Malartic, notamment les zones Odyssey, East Malartic, Sladen et Sheehan. Ces opportunités pourraient potentiellement fournir de nouvelles sources de minerai pour l'usine Canadian Malartic. D'autres travaux d'exploration seront réalisés en 2019 afin d'évaluer le potentiel de ces zones. Le permis autorisant l'aménagement d'une rampe souterraine pour le projet Odyssey a été reçu en décembre 2018.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué d'Agnico Eagle du 14 février 2019 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2018 Results - Three-Year Guidance Outlines Growing Production with Stable to Declining Unit Costs; Meliadine Mill Commissioning Underway with Project Ahead of Schedule and Under Budget; Year-Over-Year Increase in Mineral Reserves and Mineral Resources; Quarterly Dividend Increased* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 24 juillet 2019 intitulé « *Agnico Eagle Reports Second Quarter 2019 Results; Solid Operating Performance; Meliadine Production Ramping Up Following Declaration of Commercial Production; Exploration Continues to Enhance Minesite and Pipeline Projects* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Newmont Goldcorp Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Newmont Goldcorp Corporation (« Newmont Goldcorp »), à la suite du regroupement de Newmont Mining Corporation et de Goldcorp Inc. (« Goldcorp ») réalisé en avril 2019. Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 25 juillet 2019, Newmont Goldcorp a annoncé une production de 66 000 onces d'or depuis l'acquisition de la mine Éléonore par le biais de l'acquisition de Goldcorp Inc. le 18 avril 2019. Newmont Goldcorp a indiqué que la production était affectée par la disponibilité réduite des usines en raison de travaux de maintenance. Pour 2019, Newmont Goldcorp s'attend à ce que la mine Éléonore produise 265 000 onces d'or à partir de la date d'acquisition.

Newmont Goldcorp a annoncé par le biais de sa présentation pour la conférence téléphonique au sujet des résultats du premier trimestre de 2019 que les objectifs pour la mine Éléonore au deuxième semestre de 2019 sont d'optimiser le développement et les taux d'exploitation et d'augmenter les débits de traitement et le taux de récupération à l'usine.

Le 13 février 2019, Goldcorp a publié que la mine a atteint des taux d'extraction minière soutenus de plus de 6 100 tonnes par jour (« t/j ») en novembre et 6 600 t/j en décembre 2018, soit dans les niveaux requis pour atteindre la cible de 400 000 onces d'or produites annuellement.

Le 24 octobre 2018, Goldcorp a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables en date du 30 juin 2018 totalisent 3,3 millions d'onces d'or (17,8 millions de tonnes à une teneur de 5,69 g/t Au). Les ressources minérales aurifères mesurées et indiquées en date du 30 juin 2018 sont estimées à 0,5 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,03 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées au 30 juin 2018 étaient estimées à 0,59 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,76 g/t Au). Goldcorp a indiqué que les ressources minérales avaient été affectées à la baisse puisque la méthodologie de modélisation géologique qui avait été appliquée aux réserves minérales a été appliquée aux ressources minérales, en plus de l'optimisation économique des chantiers.

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de Newmont Goldcorp pour le deuxième trimestre de 2019, les présentations pour les conférences téléphoniques au sujet des résultats du premier et second trimestre de 2019 de Newmont Goldcorp, le communiqué de presse de Goldcorp du 24 octobre 2018 intitulé « *Goldcorp Reports 2018 Reserve And Resource Estimates And Provides Exploration Update* », et le communiqué de presse de Goldcorp du 13 février 2019 intitulé « *Goldcorp Reports Fourth Quarter 2018 Results* », tous disponibles sur le site Web de Newmont Goldcorp au www.newmontgoldcorp.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway, qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Le flux Renard est garanti par une sûreté de premier rang sur tous les actifs et toutes les propriétés de Stornoway.

En vertu de la convention du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en espèces équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat. Aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Une pression à la baisse continue sur le prix du marché des diamants bruts a empêché Stornoway de générer des flux de trésorerie libres positifs en 2019. Pour remédier à cette situation, Stornoway a pris une série de mesures importantes pour préserver ses liquidités, notamment un financement intérimaire avec certains prêteurs garantis, tel que décrit ci-après, des réductions de coûts de 18,0 à 20,0 millions de dollars pour l'exercice 2019 à mettre en œuvre au cours de l'exercice, et le lancement d'un examen stratégique. Au cours du deuxième trimestre de 2019, le marché des diamants bruts a continué d'être difficile, les prix ayant poursuivies leur baisse au cours des ventes du deuxième trimestre. Stornoway a maintenu ses produits bruts comparativement au premier trimestre de 2018 grâce à une augmentation du volume de carats vendus.

Financement intérimaire

En juin 2019, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire en lien avec un financement intérimaire par lequel elle fournira une facilité de crédit intérimaire garantie de premier rang (la « facilité de financement intérimaire ») à Stornoway, conjointement avec certains prêteurs garantis et parties prenantes clés (collectivement, les « prêteurs aux termes du financement intérimaire »). La facilité de financement intérimaire est fournie à Stornoway par les prêteurs aux termes du financement intérimaire afin de soutenir Stornoway durant son processus d'examen stratégique (le « processus stratégique »). Selon les termes de la facilité de financement intérimaire, les acheteurs en vertu de la convention d'achat et de vente modifiée et mise à jour qui a été conclue le 2 octobre 2018 (l'« entente de flux »), en proportion de leurs engagements respectifs, avanceront à Stornoway un montant équivalent au produit net payable en vertu de l'entente de flux, et ce, jusqu'à un montant estimé de 5,9 millions de dollars (2,8 millions de dollars attribuables à Osisko). La facilité de financement intérimaire prévoit également que Diaquem Inc. (« Diaquem »), une société affiliée à Investissement Québec, s'est engagée à avancer à Stornoway un montant allant jusqu'à 11,7 millions de dollars CA par l'entremise des fonds disponibles dans le compte de réserve d'un prêt de premier rang maintenu par la filiale de Stornoway, Stornoway Diamond (Canada) Inc. (« SDCI »). De plus, les montants équivalant aux paiements de redevances à être effectués par SDCI à l'intention de Diaquem en vertu de l'entente de redevance existante, jusqu'à un montant estimé de 1,9 million de dollars, et les montants liés aux paiements des intérêts courus selon l'entente de prêt de premier rang conclue entre SDCI et Diaquem, d'un montant estimé allant jusqu'à 2,5 millions de dollars, seront avancés par Diaquem, comme convenu.

La facilité de financement intérimaire est garantie par une sûreté réelle de premier rang sur tous les actifs actuels et futurs de Stornoway et elle portera intérêt au taux de 8,25 % par année.

Les montants dus en vertu des termes de la facilité de financement intérimaire devront être remboursés intégralement à la date d'échéance, qui correspond au premier événement à survenir entre certains événements précis, incluant i) la réalisation d'une restructuration ou de toute autre transaction importante dans le cadre du processus stratégique ou la vente de la totalité ou de la quasi-totalité de la propriété, des actifs et des entreprises de Stornoway, et ii) le 16 septembre 2019 (la date d'échéance étant assujettie à des prolongations de 30 jours accordées par consentement unanime des prêteurs aux termes du financement intérimaire).

Au 30 juin 2019, Osisko avait prêté un montant de 1,3 million de dollars sous le financement intérimaire.

Mise à jour des activités

Le 10 juillet 2019, Stornoway a annoncé qu'au deuxième trimestre, 463 136 carats ont été récupérés suivant le traitement de 695 934 tonnes de minerai pour une teneur attribuable de 67 carats par cent tonnes (« cpct »). La quantité de carats récupérés a augmenté de 4 % par rapport au premier trimestre, principalement en raison d'un meilleur taux d'utilisation à l'usine. Le taux de traitement moyen de l'usine était de 7 648 t/j, soit au-dessus du taux prévu de 7 000 t/j. Au cours du deuxième trimestre de 2019, un total de 460 832 carats avait été vendu lors de deux ventes aux enchères pour un produit brut de 47,0 millions de dollars, à un prix moyen de 76 \$ US par carat (102 \$ par carat). En termes de carats vendus, de prix et de produit brut, ceci représente respectivement des variations de +7 %, de -9 % et de -1 % par rapport au premier trimestre. Les ventes de diamants au deuxième trimestre portaient sur des diamants récupérés lors du premier trimestre.

Le 16 janvier 2019, Stornoway a mentionné qu'elle s'attend à produire entre 1,8 et 2,1 millions de carats en 2019 suivant le traitement de 2,40 à 2,55 millions de tonnes de minerai. Les prévisions pour 2019 sur le plan de la production supposent une stabilité des opérations au niveau 290 mètres de la mine souterraine Renard 2, une amélioration des teneurs tel que démontrée au quatrième trimestre de 2018, ainsi qu'une meilleure marge de manœuvre opérationnelle et des teneurs plus élevées attendues lorsque le minerai souterrain de Renard 3 sera disponible. Il est prévu de vendre entre 1,8 et 2,1 millions de carats en huit séances de ventes, à des prix entre 80 \$ US et 105 \$ US par carat.

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2019, Osisko a subi une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard (se reporter à la rubrique *Dépréciation d'actif*).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Stornoway du 16 janvier 2019 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2018, ainsi que ses prévisions pour 2019* », et le communiqué de presse de Stornoway du 10 juillet 2019 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats de production et de ventes du deuxième trimestre 2019* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

En vertu de l'entente de flux Mantos Blancos, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées, après quoi le pourcentage du flux s'établira à 30 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 25 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale d'Osisko, Mantos peut choisir de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en 2018, 2019 ou 2020, pourvu que Mantos ait livré pas moins de 1,99 million d'onces d'argent en vertu de l'entente de flux, auquel cas Mantos devra faire un paiement au comptant de 70,0 millions de dollars US (91,6 millions de dollars) à OBL. En date du 30 juin 2019, un total de 1,99 million d'onces d'argent avaient été livrées en vertu de l'entente de flux. Le paiement de rachat de 70,0 millions de dollars US peut être exercé en septembre 2019 ou en septembre 2020.

Mise à jour des activités

Selon Mantos, la production d'argent à la mine et à l'usine de concentration de Mantos Blancos au premier trimestre de 2019 était plus élevée qu'au quatrième trimestre de 2018, à 140 990 onces comparativement à 137 534 onces, en raison de taux de récupération plus élevés (79,5 % vs 72,2 %), très légèrement contrebalancés par une teneur moins élevée (4,60 g/t Ag vs 4,68 g/t Ag) et une quantité moindre de matériau traité.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur Mantos Blancos (« PDC-MB ») devraient débuter d'ici la fin de 2019, une fois le financement finalisé. Le PDC-MB devrait accroître la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux sont en place.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko détient une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné. OBL est tenue de payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars US par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'applique à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière suivante : le 31 décembre 2019, Pretium a l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Mise à jour des activités

Le 9 juillet 2019, Pretium a annoncé que le développement sous terre progressait et atteindrait le taux ciblé de 1 000 mètres par mois, avec la réalisation de 993 mètres au cours du mois de juin. Le développement devrait se poursuivre à approximativement 1 000 mètres par mois pour le reste de l'année, afin de maintenir les exigences de production pour réaliser des taux d'exploitation de 3 800 t/j.

Le 9 mai 2019, Pretium a annoncé une production d'or de 79 180 onces pour le premier trimestre, soit une augmentation de 5 % comparativement aux 75 689 onces produites au premier trimestre de 2018. Cette augmentation de la production découle d'une augmentation de la quantité de minerai traité à la suite de l'obtention des permis révisés à la fin de 2018. Au total, 295 122 tonnes de minerai ont été traitées, ce qui équivaut à un débit de traitement de 3 279 t/j. Il s'agit d'une hausse de 13 % par rapport au premier trimestre de 2018.

Le 3 avril 2019, Pretium a annoncé que la période d'accroissement jusqu'au taux de production de 3 800 t/j à sa mine Brucejack et son programme de forage d'exploration sous terre progressent conformément au calendrier prévu. La société a également confirmé à nouveau ses objectifs de production en 2019 de 390 000 onces à 420 000 onces et l'accroissement de la production de 2 700 t/j à 3 800 t/j au cours de l'année.

Le 4 avril 2019, Pretium a annoncé une mise à jour des ressources minérales et des réserves minérales de la mine Brucejack ainsi que la mise à jour du plan sur la durée de vie de la mine. Le récent plan sur la durée de vie de la mine mentionne une production annuelle moyenne de plus de 520 000 onces d'or au cours des 5 premières années, une production annuelle moyenne de plus de 525 000 onces d'or au cours des 10 premières années et de plus de 440 000 onces d'or sur les 14 ans de vie de la mine. Au 1^{er} janvier 2019, le total des réserves minérales prouvées et probables estimées à la mine Brucejack était de 6,4 millions d'onces d'or (16,0 millions de tonnes à une teneur de 12,6 g/t Au).

Pour plus d'information sur Brucejack, veuillez consulter le communiqué de presse de Pretium du 9 juillet 2019 intitulé « *Pretium reports first quarter 2019 operating and financial results* », le communiqué de presse de Pretium du 3 avril 2019 intitulé « *Production Ramp-up and Underground Exploration Drilling Campaign on Track - 2019 Guidance Re-affirmed* » et le communiqué de presse de Pretium du 4 avril 2019 intitulé « *Continued Robust Economics of Brucejack Mine Confirmed with Updated Mineral Reserve and Resource, 14-Year Mine Plan* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe, produisant environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 10 juillet 2019, Central Asia a déclaré des ventes de 169 623 onces d'argent payable pour le premier semestre de 2019, incluant 81 231 onces d'argent payable pour le deuxième trimestre de 2019.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 10 juillet 2019 intitulé « *H1 2019 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 11 juillet 2019, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee a produit 26 539 onces d'or au deuxième trimestre de 2019, soit une diminution de 15 %, principalement en raison du moment des coulées d'or à la fin de 2018 qui ont entraîné une production d'or élevée au premier trimestre de 2019. Le débit de traitement moyen à l'usine a atteint 971 t/j au deuxième trimestre, une baisse de 4 % par rapport au trimestre précédent, en grande partie du fait des modifications prévues au réseau de distribution d'électricité dans le cadre du projet d'expansion du parc à résidus. La teneur d'alimentation en or à l'usine était de 9,83 g/t, une hausse de 15 % par rapport au premier trimestre et conforme au plan d'exploitation minière. Le taux de récupération de l'or pour le trimestre est de 98,4 %, une augmentation de 1,2 % par rapport au premier trimestre.

Au complexe minier Seabee, la direction s'attend à ce que les taux d'extraction minière et d'usinage continuent d'augmenter pour livrer une autre année record en termes de production d'or en 2019. Les prévisions de SSR Mining pour la production d'or en 2019 se situent entre 95 000 et 110 000 onces. Les dépenses d'exploration à Seabee totalisent 6,0 millions de dollars et serviront à poursuivre l'exploration souterraine en profondeur, l'expansion du secteur Santoy Gap dans l'éponte supérieure, et la vérification de cibles en surface.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 11 juillet 2019, intitulé « *SSR Mining Reports Second Quarter 2019 Production Results* », le communiqué de presse de SSR Mining du 15 janvier 2019, intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter and Year-End 2018 Production Results and 2019 Guidance* », et le communiqué de presse de SSR Mining du 10 avril 2019 intitulé « *SSR Mining Reports First Quarter 2019 Production Results* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale, exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 25 juillet 2019, Base Resources a présenté les faits saillants de ses activités du deuxième trimestre. Les derniers blocs du gisement Central Dune ont été extraits au cours du deuxième trimestre avant que les opérations minières ne soient arrêtées à la mi-juin pour permettre la transition d'une durée de deux semaines vers la Dune Sud. En raison de la transition, le volume minier était inférieur à celui du trimestre précédent. La production au deuxième trimestre a atteint 8 tonnes d'ilménite, 22 588 tonnes de rutile et 7 063 tonnes de zircon.

Le 10 avril 2019, Base Resources a publié ses objectifs de production pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020, lesquels sont estimés entre 315 000 et 350 000 tonnes d'ilménite, entre 64 000 et 70 000 tonnes de rutile, et entre 25 000 et 28 000 tonnes de zircon. Les objectifs de production en 2020 sont inférieurs à ceux de 2019 en raison de la teneur en minéraux lourds moins élevée dans le gisement South Dune, de l'épuisement des concentrés de minéraux lourds stockés lors de la transition des activités minières à South Dune et des incertitudes normales liées à l'exploitation d'un nouveau gisement. Base Resource a noté une poursuite du renforcement des prix du rutile et de l'ilménite, tandis que les prix du zircon se sont stabilisés.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 25 juillet 2019 et le communiqué de presse de Base Resources du 10 avril 2019 intitulé « *Production Guidance for FY20* », tous deux déposés sur leur site Web au www.baseresources.com.au.

Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 2,55 % sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le 28 mai 2019, Alamos a annoncé que le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario avait autorisé les modifications demandées à ses permis d'exploitation, lui permettant d'accroître la capacité à 1 200 t/j dans le cadre de la phase II d'expansion de la mine Island Gold. Ces modifications ont été obtenues plus tôt que prévu et permettront une augmentation du taux d'exploitation souterraine et du débit de traitement à l'usine par rapport au débit actuellement autorisé de 1 100 t/j. Le taux d'exploitation sous terre devrait augmenter à 1 200 t/j en 2020. Alamos étudiera les possibilités d'accroître le taux d'exploitation à 1 200 t/j d'ici la fin de 2019. Étant donné que la mine et l'usine sont conçues pour un taux d'exploitation et un débit de traitement de 1 200 t/j, aucun capital supplémentaire n'est nécessaire pour la phase II d'expansion. En outre, Alamos poursuit son vaste programme d'exploration à Island Gold, qui a permis, avec succès, d'accroître de manière substantielle les réserves et les ressources minérales au cours des dernières années. Cette croissance et ce succès continu de l'exploration sont actuellement intégrés à l'étude de la phase III d'expansion au-delà de 1 200 t/j. L'étude devrait être terminée l'an prochain.

Le 1^{er} mai 2019, Alamos a annoncé une production d'or record de 35 600 onces pour le premier trimestre 2019, une augmentation de 23 % par rapport au record établi au quatrième trimestre de 2018. La production à Island Gold devrait être entre 135 000 et 145 000 onces en 2019, une augmentation de 33 % par rapport à 2018. L'augmentation de la production découle d'une hausse des teneurs et du débit de traitement lors de la réalisation de la phase I d'expansion l'an dernier.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 1^{er} mai 2019 intitulé « *Alamos Reports First Quarter 2019 Results* » et le communiqué de presse d'Alamos du 28 mai 2019 intitulé « *Alamos Gold Receives Phase II Expansion Permit for Island Gold* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend des paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 \$ US par once d'or affiné et 4,00 \$ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars US (34,4 millions de dollars US attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars US (31,3 millions de dollars US attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de développement et de construction

Le 24 décembre 2018, Lydian a annoncé la signature d'une entente de clémence modifiée et révisée avec ses principaux prêteurs, fournisseurs de financement par flux, et financeurs d'équipement (l'« entente de clémence M&R ») en vertu de laquelle ces derniers ont convenu de : (a) continuer à suspendre temporairement tous les paiements de capital et d'intérêt échus et exigibles, et (b) continuer à s'abstenir de déclarer ou de prendre des mesures ou d'exercer tout droit ou correctif en cas de défaut de paiement en vertu d'ententes de financement par emprunt advenant certains cas de défaut de paiement, dans chacun des cas, jusqu'à la première éventualité entre (a) le 30 juin 2019, (b) la survenance d'un autre événement de défaut en vertu d'ententes de financement par emprunt, ou (c) toute violation par la société de l'entente de clémence M&R.

Orion CO IV (ED) Limited (« Orion CO IV »), Resource Capital Fund VI L.P. (« RCF ») et OBL se sont engagés à rendre disponible une somme de 18,6 millions de dollars US (l'engagement d'OBL est de 5,0 millions de dollars US) pour financer Lydian durant la période de clémence, par l'entremise d'un amendement à l'arrangement de crédit existant de la société (la « facilité de clémence »).

La facilité de clémence était initialement disponible pour prélèvements en plusieurs versements du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019 et avait une date d'échéance au 30 juin 2019. Le 2 juillet 2019, Lydian a annoncé le prolongement de l'entente de clémence au 30 septembre 2019. La facilité de clémence porte intérêt à un taux de 15 % par année et prévoit des frais supplémentaires de 3 % payables sous la forme d'une retenue à la source à chaque prélèvement. Osisko Bermuda a avancé un montant de 2,3 millions de dollars US (3,1 millions de dollars) en janvier 2019 dans le cadre de la facilité de clémence.

Si Orion CO IV et soit RCF ou OBL déterminent de façon raisonnable que la quête d'alternatives stratégiques de Lydian ne sera pas complétée d'ici au 30 septembre 2019, ils auront le droit de mettre fin à l'entente de clémence M&R à la fin du mois au cours duquel cette détermination aura été rendue.

L'entente de clémence M&R est toujours nécessaire en raison des blocus illégaux annoncés antérieurement qui empêchent Lydian et ses contracteurs d'accéder au site Amulsar depuis la fin du mois de juin 2018. Durant la période de clémence, Lydian a continué ses efforts auprès des autorités locales et des représentants du gouvernement du pays pour que ces derniers fassent respecter l'état de droit en faisant retirer les blocus illégaux.

Le 19 mars 2019, Lydian a annoncé que le gouvernement de la République d'Arménie a entrepris son évaluation indépendante (« audit indépendant ») de l'impact environnemental du projet aurifère Amulsar sur les ressources en eau, la géologie, la biodiversité et la qualité de l'eau. En septembre 2018, le gouvernement arménien avait ordonné une évaluation pour étudier les impacts possibles du projet aurifère Amulsar sur les ressources en eau. Les travaux réalisés comprennent maintenant une révision de l'étude des impacts sur l'environnement et le milieu social (« EIES ») et de l'étude d'impact environnemental (« EIE ») de la société, et ce, malgré le fait que l'EIE de la société avait déjà été autorisé par les autorités arméniennes selon les lois arméniennes avant que Lydian commence la construction du projet aurifère Amulsar. Earth Link and Advanced Resources Development a été choisie par le gouvernement arménien en tant que firme d'expert-conseil pour réaliser l'évaluation, qui devrait durer entre 12 et 16 semaines approximativement. Lydian n'accepte pas la nécessité ou le fondement légal de cet audit indépendant, puisque le gouvernement arménien a déjà établi que le projet aurifère Amulsar est conforme aux normes environnementales arméniennes lorsqu'il a approuvé l'EIE et que Lydian, sous la foi de cette approbation, a investi des centaines millions de dollars en Arménie.

Le 12 avril 2019, Lydian a annoncé que le tribunal administratif de la République d'Arménie a donné raison à Lydian et a chargé la police arménienne d'expulser les intrus et leurs biens du site du projet aurifère Amulsar et d'assurer la libre circulation de Lydian à Amulsar.

Pour plus d'information sur le projet Amulsar, veuillez consulter le communiqué de presse de Lydian du 24 décembre 2018 intitulé « *Lydian Announces Extension of Forbearance Period and Additional Sources of Liquidity* », le communiqué de presse de Lydian du 19 mars 2019 intitulé « *Armenia Government Commences the Third Audit* », le communiqué de presse de Lydian du 12 avril 2019 intitulé « *Court Order Police to Remove Trespassers and Assure Lydian Free Access to Amulsar* », et le communiqué de presse de Lydian du 2 juillet 2019 intitulé « *Lydian announces Extension of Forbearance Agreement* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Flux Back Forty (Aquila Resources Inc.)

Osisko est titulaire d'un flux aurifère de 18,5 % (réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or) et d'un flux argentifère de 75 % sur le projet Back Forty, détenu par Aquila Resources Inc. (« Aquila ») et situé dans la prolifique ceinture volcanique pénokéenne de la péninsule nord du Michigan aux États-Unis. Aquila a publié une évaluation économique préliminaire en 2014 qui démontrait la solidité économique du projet et a publié les résultats d'une étude de faisabilité d'un projet d'exploitation par fosse à ciel ouvert le 1^{er} août 2018. Aquila a reçu tous les permis requis du ministère de l'environnement du Michigan (*Department of Environmental Quality*) et a reçu toutes les permissions requises de l'État et du gouvernement fédéral pour la construction et le démarrage des opérations sur le projet Back Forty. La production d'or devrait totaliser 468 000 onces sur les sept années d'exploitation de la mine, incluant 135 000 onces la première année. L'entente de flux prévoit des paiements de transfert effectués en continu à Aquila de 30 % du cours au comptant de l'or (jusqu'à un maximum de 600 \$ US par once) et de 4 \$ US par once d'argent.

Pour plus d'information sur le projet Back Forty, veuillez consulter le site Web d'Aquila (aquilaresources.com) et les communiqués de presse déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Dépréciation d'actif

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Le 28 mars 2019, l'exploitant de la mine de diamant Renard au Québec (Canada) a annoncé une charge de dépréciation substantielle de 83,2 millions de dollars pour la mine Renard, en raison des perspectives d'un prix du diamant moins élevé que prévu. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 mars 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard pour les trois mois terminés le 31 mars 2019.

Le 31 mars 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 122,4 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la mine Renard, en se basant sur le prix du diamant prévu à long terme et un taux d'actualisation réel après impôt de 4,7 %.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), Ressources Falco ltée (« Falco ») et Victoria, qui a été cédé en juillet 2019 dans le cadre de la clôture de la deuxième tranche de la transaction de rachat d'actions avec Orion.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant les trois et six mois terminés les 30 juin 2019, Osisko a acquis des placements d'une valeur de 34,8 millions de dollars et de 40,5 millions de dollars, respectivement, et a vendu des placements d'un montant de 58,1 millions de dollars et de 58,5 millions de dollars, respectivement.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 30 juin 2019 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾
	\$	\$
Victoria (actif détenu en vue de la vente)	69 757	71 434
Entreprises associées	225 855	234 651
Autres	47 226	47 226
	273 081	281 877

(i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan consolidé, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et la juste valeur pour les placements dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 30 juin 2019. Pour Victoria, la juste valeur correspond à la valeur aux termes de la transaction de rachat d'actions.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 30 juin 2019 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues	Participation %
Minière Osisko	43 690 269	16,6
Barkerville	183 625 585	32,7
Victoria (actif détenu en vue de la vente)	154 517 996	18,7
Falco	41 385 240	19,9

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières aurifères. Osisko détient une redevance de 1,5 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire a été publiée en juillet 2018, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. Dans le cadre d'une entente d'investissement antérieure avec Minière Osisko, Osisko a obtenu le droit d'acquérir les droits de rachat de Minière Osisko sur les redevances existantes sur la propriété du Lac Windfall pour la somme de 5,0 millions de dollars (dont 2,0 millions de dollars ont été versés en 2018), lui permettant ainsi d'augmenter ses redevances NSR d'un pourcentage additionnel de 1 à 2 % pour un total potentiel de redevances NSR de 2,5 à 3,5%. Une étude de faisabilité pour la propriété du Lac Windfall est prévue en 2020.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 g/t Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). En novembre 2018, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation de ressources minérales incluant une mise à jour des ressources minérales pour la zone Lynx. Les ressources mesurées et indiquées ont été augmentées à 754 000 onces d'or (2 874 000 tonnes à une teneur de 8,17 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été augmentées à 2 366 000 onces d'or (10 352 000 tonnes à une teneur de 7,11 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko publie sa première estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 27 novembre 2018 intitulé « *Osisko publie une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lynx* », tous deux déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Par ailleurs, Minière Osisko poursuit également un programme de forage de 1 000 000 mètres sur la propriété du Lac Windfall, ainsi qu'un programme métallurgique. En octobre 2018, dans le cadre de la construction d'une rampe d'exploration, Minière Osisko a réussi à accéder à la zone 27, secteur 115, l'endroit sélectionné pour le prélèvement d'un premier échantillon en vrac de 5 000 tonnes devant être traité au quatrième trimestre de 2018. En décembre 2018, Minière Osisko a publié les résultats préliminaires du premier lot de 2 078 tonnes extraites. Les résultats du traitement de 5 500 tonnes extraites d'un échantillon en vrac de la zone 27 ont donné une teneur moyenne de 8,53 g/t Au. La teneur moyenne de l'échantillon était supérieure de 26% à celle prévue par les forages intercalaires dans le bloc modèle des ressources. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 juin 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone 27 à Windfall livre une teneur traitée réconciliée de 8,53 g/t Au* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2016 et en 2017, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko sur des propriétés détenues par Osisko dans la région de la Baie-James. La transaction est décrite dans la rubrique *Activités d'exploration et d'évaluation* du présent rapport de gestion.

Le 5 juillet 2019, Osisko Mining a mené à terme l'opération de scission annoncée précédemment, qui a notamment abouti au transfert par Osisko Mining de certains de ses actifs non essentiels à O3 Mining Inc. (« O3 Mining »), anciennement Chantrell Ventures Corp en échange d'actions ordinaires d'O3 Mining au moyen d'un plan d'arrangement. Aux termes du plan d'arrangement, Osisko Mining a transféré à O3 Mining les projets Marban, Garrison, des propriétés d'exploration (y compris des propriétés en vertu d'ententes d'acquisition de participation avec Osisko) et un portefeuille de titres sélectionnés, en échange de 24 977 898 actions ordinaires post-consolidation de O3 Mining, représentant environ 82,2% des actions ordinaires émises et en circulation d'O3 Mining.

La Société a converti des bons de souscription en actions ordinaires de Minière Osisko au cours des trois mois terminés le 31 mars 2019 pour un montant de 1,2 million de dollars. Au 30 juin 2019, la Société détenait 43 690 269 actions ordinaires correspondant à une participation de 16,6 % dans Minière Osisko (16,7 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Barkerville Gold Mines Ltd.

Osisko détient une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo et a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars. Osisko détient également un droit de premier refus relié à toute entente de flux aurifère proposée à Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo. Barkerville se concentre sur le développement de son vaste ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada.

Le 29 mai 2019, Barkerville a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources sous terre pour les gîtes Cow, Island et Barkerville Mountain de son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées à 2,4 millions d'onces d'or (13,2 millions de tonnes à une teneur de 5,6 g/t Au), une augmentation de 50 % par rapport aux ressources de 2018. Les ressources minérales présumées sont estimées à 1,9 million d'onces d'or (12,0 millions de tonnes à une teneur de 5,0 g/t Au). L'estimation des ressources minérales comprend les zones Cow et Valley au mont Cow, les zones Shaft et Mosquito Creek au mont Island ainsi que la BC Vein et le Bonanza Ledge au mont Barkerville, à un seuil de coupure de 3,0 g/t Au. Les ressources sont définies sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Des forages intercalaires et d'exploration sont en cours sur la propriété.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 29 mai 2019 intitulé « *BGM Announces Updated Underground Resource for Cariboo Gold Project* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En septembre 2018, Barkerville a annoncé des résultats positifs de son premier test d'extraction minière de 80 000 tonnes à Bonanza Ledge. La mine Bonanza Ledge de Barkerville a permis à la société d'évaluer ses méthodes d'abattage, de comprendre les conditions de terrain auxquelles elle devra s'attendre dans les différentes unités lithologiques, de former une main-d'œuvre locale, et de générer des flux de trésorerie pour compenser certaines dépenses d'exploration. Des tests d'extraction minière ont eu lieu à Bonanza Ledge en décembre 2018 au Mont Barkerville. En tout, 1 400 mètres de développement ont été creusés à la mine Bonanza Ledge et la zone d'essai BC Vein. Environ 122 000 tonnes ont été extraites et traitées à une teneur de 5,98 g/t Au, et 21 125 onces d'or ont été coulées en 2018. La société a aussi demandé un amendement de son permis pour prolonger la période de tests d'extraction minière ciblant la zone BC Vein au Mont Barkerville.

Le programme d'exploration 2019 comprendra un total de 50 000 mètres pendant la première phase, puis 40 000 mètres de plus seront proposés suivant les résultats de la phase 1.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 11 septembre 2018 intitulé « *Barkerville Gold Mines Reports Positive Results From Initial Test Mining Of 80,000 Tonnes At Bonanza Ledge, Better Mine Grades And Solid Mill Performance* » et le communiqué de Barkerville du 17 janvier 2019 intitulé « *Barkerville Gold Mines Defines Significant Exploration Potential and Provides Corporate Update and 2019 Catalysts* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

En avril 2019, Osisko a acquis 20 761 334 actions ordinaires supplémentaires de Barkerville pour 7,5 millions de dollars, dans le cadre d'un financement de 20,0 millions de dollars réalisés par Barkerville. Au 30 juin 2019, la Société détenait 183 625 585 actions ordinaires correspondant à une participation de 32,7 % dans Barkerville (32,2 % au 31 décembre 2018). La Société a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur Barkerville et a comptabilisé son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Victoria Gold Corp.

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite le projet aurifère Eagle situé au Yukon, au Canada. La redevance de 5 % NSR s'applique sur tous les métaux et minéraux produits sur la propriété Dublin Gulch, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné aient été livrées à Osisko, et une redevance de 3 % NSR par la suite. Les derniers versements (coût d'acquisition total de 98,0 millions de dollars) ont été faits au cours des trois et six mois terminés le 31 mars 2019 pour un montant de 19,6 millions de dollars.

La propriété Dublin Gulch est située à approximativement 85 kilomètres par route au nord-nord-est du village de Mayo, au centre du Yukon, au Canada. La propriété est l'hôte du gîte aurifère Eagle, du gîte de tungstène Wolf et d'une ceinture de minéralisation aurifère et argentifère de 13 kilomètres de long, connue sous le nom de couloir de Potato Hills.

Le projet aurifère Eagle est le projet le plus avancé dans la région et est en voie de devenir la plus importante mine d'or de l'histoire du Yukon. La mine proposée à Eagle produira des lingots d'or à partir des installations suivantes : une exploitation à ciel ouvert conventionnelle, une usine de broyage en trois étapes, une aire de lixiviation en tas en vallée et une usine de récupération de l'or par adsorption-désorption et lixiviation au charbon actif. La mine emploiera de 350 à 400 personnes et sera un acteur économique important pour le Yukon.

Le projet aurifère Eagle a obtenu les principaux permis pour la construction et l'exploitation, a terminé le processus d'évaluation environnementale et a signé une entente détaillée en matière de coopération et de bénéfices avec la Première nation Nacho Nyak Dun, dont le territoire traditionnel couvre le secteur du projet.

En juin 2019, Victoria a fait le point sur la construction de la mine aurifère Eagle et a annoncé que le projet était achevé à 95 %. Victoria s'attend à une première coulée d'or en septembre 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Victoria du 4 juin 2019 intitulé « *Victoria Gold's Eagle Mine Nearing Operations* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En avril 2019, Osisko a acquis 34 090 909 actions ordinaires supplémentaires de Victoria pour 15,0 millions de dollars, dans le cadre d'un financement de 34,4 millions de dollars réalisés par Victoria, incluant l'option pour attributions excédentaires. Au 30 juin 2019, la Société détenait 154 517 996 actions ordinaires correspondant à une participation de 18,7 % dans Victoria (15,4 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Victoria et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

En juillet 2019, Osisko a vendu ses placements dans Victoria pour un montant de 71,4 millions de dollars et a acquis pour annulation 5 066 218 actions ordinaires détenues par Orion. Pour plus de détails, veuillez consulter la section *Transactions – Orion* de ce rapport de gestion.

Ressources Falco Itée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 16 octobre 2017 intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère Falco ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5 (« Horne 5 »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère Falco, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, pour un maximum de 6 \$ US l'once. Le flux argentifère Falco sera garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

Le flux argentifère Falco a été clôturé en février 2019, ce qui a déclenché le paiement du premier versement de 25,0 millions de dollars à Falco. Deux précédents effets à recevoir en cours s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement et le solde de 5,0 millions de dollars a été versé à Falco. Les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars liés à ces deux prêts ont été réglés en échange de 5 353 791 actions ordinaires additionnelles de Falco.

Le 22 février 2019, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles le 31 décembre 2019. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Au 30 juin 2019, la Société détenait 41 385 240 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 19,9 % (17,8 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société ;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec ;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations) ;
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés ;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière ; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans les domaines du développement durable sur les projets où Osisko détient un intérêt direct ou indirect.

Activités d'exploration et d'évaluation

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko. Le 5 juillet 2019, Osisko Mining a finalisé une opération de scission qui a notamment abouti au transfert par Osisko Mining de certains actifs à O3 Mining, notamment de propriétés faisant l'objet d'ententes d'acquisition de participation.

En vertu des ententes d'acquisition de participation, O3 Mining peut acquérir 100 % de la participation d'Osisko dans 26 des propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période de sept ans; O3 Mining aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 26 propriétés. Au cours des six mois terminés le 30 juin 2019, O3 Mining a investi environ 0,2 million de dollars sur ces propriétés, portant le total à ce jour à 4,8 millions de dollars (excluant la propriété Kan).

En vertu d'une entente d'acquisition de participation séparée, Minière Osisko avait l'option d'acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans. La Société a reçu un avis de Minière Osisko au premier trimestre de 2019 lui indiquant que le seuil avait été atteint. Par conséquent, 100 % de la participation dans la propriété Kan a été transféré à Minière Osisko (la propriété est maintenant détenue par O3 Mining) et Osisko conserve une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur la propriété Kan.

Les nouvelles propriétés acquises par O3 Mining dans une région déterminée durant une période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

Au 30 juin 2019, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 31,7 millions de dollars.

En vertu des ententes d'acquisition de participation conclues avec O3 Mining, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Durant les trois et six mois terminés le 31 mars 2019, les investissements s'élevaient à 0,1 million de dollars. La Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 0,2 millions de dollars. Au 30 juin 2019, la valeur comptable du projet Coulon était de 59,9 millions de dollars (59,9 millions de dollars au 31 décembre 2018) et la valeur comptable des autres propriétés, y compris celles incluses aux ententes d'acquisition de participation avec O3 Mining, était de 32,9 millions de dollars (35,1 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 17 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u> \$	<u>Date de fermeture des registres⁽ⁱ⁾</u>	<u>Date de versement⁽ⁱ⁾</u>	<u>Dividendes payés ou payables</u> \$
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
Année 2018	0,20	s.o.	s.o.	31 213 000
20 février 2019	0,05	29 mars 2019	15 avril 2019	7 757 000
1 mai 2019	0,05	28 juin 2019	15 juillet 2019	8 157 756
31 juillet 2019	0,05	30 septembre 2019	15 octobre 2019	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾
Cumul de l'année 2019	0,15			

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 30 septembre 2019 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société dispose d'un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires américains de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou du New York Stock Exchange (« NYSE »), soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires au TSX ou au NYSE pendant la période de cinq (5) séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société. Les participants au RRD n'ont pas à payer de commissions de courtage, d'honoraires ni d'autres frais administratifs pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du RRD.

Au 30 juin 2019, les détenteurs de 8 157 756 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, ce qui représente des dividendes payables de 0,4 million de dollars. Par conséquent, 30 873 actions ordinaires ont été émises le 15 juillet 2019 à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2018, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les achats quotidiens sont limités à 71 940 actions ordinaires, exception faite des dispenses pour les achats en blocs, ce qui représente 25 % du volume d'actions ordinaires moyen négocié par jour sur le TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, la Société a racheté, pour annulation, un total de 852 500 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 pour 10,2 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 11,96 \$). La Société a aussi versé 1,7 million de dollars pour le rachat d'actions pour annulation en décembre 2018. La Société n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat. 2018 au cours des trois mois terminés le 30 juin 2019.

Bien que les achats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 aient été suspendus dans le cadre du rachat d'actions avec Orion, la société prévoit maintenir des programmes actifs de rachat d'actions au cours des prochaines années, sous réserve du respect des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de la bourse.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Après avoir fluctué entre 1 270 \$ US et 1 350 \$ US l'once au cours des cinq premiers mois de 2019, le prix de l'or a connu son plus haut niveau depuis six ans en juin, et son niveau le plus élevé depuis mai 2013, dépassant le seuil des dernières années pour se négocier au-dessus de la barre des 1 400 \$ US et atteignant 1 439 \$ US le 25 juin 2019. Le sentiment envers l'or a pris une tournure plus favorable, puisque les investisseurs s'attendent à ce que la Réserve fédérale et autres banques centrales adoptent prochainement un ton plus conciliant en matière de politiques monétaires. La combinaison d'un dollar américain plus faible, d'une baisse des rendements et d'un regain des tensions au Moyen-Orient entre les É.-U. et l'Iran a poussé également le prix de l'or à la hausse.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, le prix de l'or a gagné 10,3 % en dollars US, ou 134 \$ US l'once à Londres, clôturant à 1 409 \$ US l'once. Le prix moyen était de 1 309 \$ US l'once, une valeur presque inchangée depuis le trimestre précédent (1 304 \$ US) et de 3 \$ US plus élevé par rapport à la même période l'an dernier. Le prix était volatil durant le trimestre, comme en témoigne la fourchette de variation de 162 \$ US l'once.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019-AAD (T2)	1 431 \$	1 270 \$	1 307 \$	1 409 \$
2018	1 355	1 178	1 268	1 279
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 752 \$ au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 1 733 \$ au premier trimestre de 2019. Le prix de l'or a clôturé à 1 844 \$ l'once le 30 juin 2019, comparativement à 1 731 \$ l'once le 31 mars 2019.

Devises

Après avoir clôturé l'année 2018 sur une note plus faible, le dollar canadien a rebondi en janvier 2019 à la suite d'une reprise des prix du pétrole et d'autres matières premières. Le dollar canadien a ensuite perdu de la vigueur en février et en mars, en raison d'une demande intérieure plus faible que prévu. De mars à mai, le dollar a stagné dans une fourchette étroite de 1,3250-1,3530, mais en juin, le dollar canadien a connu son plus important gain mensuel par rapport au dollar américain, avec une hausse de 4 %.

La valeur du dollar canadien a varié entre 1,3527 et 1,3087 au deuxième trimestre de 2019, pour clôturer à 1,3087 le 30 juin 2019. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3377 au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 1,3295 au premier trimestre de 2019 et à 1,2911 au deuxième trimestre de 2018.

Comme prévu, la Banque du Canada a maintenu son taux journalier à 1,75 % lors de ses rencontres d'avril et de mai.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019-AAD (T2)	1,3600	1,3087	1,3336	1,3087
2018	1,3642	1,2288	1,2957	1,3642
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840

Principales informations financières⁽¹⁾

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)

	Trois mois terminés le 30 juin		Trois mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Produits	131 606	137 819	232 332	263 433
Marge monétaire ⁽²⁾	31 513	29 529	62 135	61 476
Bénéfice brut	19 688	16 258	37 934	34 975
Bénéfice (perte) d'exploitation	13 270	9 553	(15 056)	22 652
Bénéfice net (perte nette)	(6 547)	511	(33 096)	2 821
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(0,04)	-	(0,21)	0,02
Total de l'actif	2 042 960	2 458 641	2 042 960	2 458 641
Total de la dette à long terme	326 050	419 228	326 050	419 228
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)				
En \$ CA ⁽³⁾	1 766	1 685	1 751	1 686
En \$ US	1 321	1 303	1 313	1 317
Flux de trésorerie d'exploitation	21 350	19 660	46 100	42 963
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)				
De base	154 988	156 232	155 023	156 945
Dilué ⁽⁴⁾	154 988	156 257	155 023	156 973

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

(4) En raison de la perte nette enregistrée pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2019, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Deuxième trimestre de 2019

- Produits provenant des redevances et des flux de 33,8 millions de dollars (131,6 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 32,9 millions de dollars (137,8 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) en T2 2018 ;
- Bénéfice brut de 19,7 millions de dollars, comparativement à 16,3 millions de dollars en T2 2018 ;
- Bénéfice d'exploitation de 13,3 millions de dollars comparativement 9,6 millions de dollars en T2 2018 ;
- Perte nette de 6,6 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base et diluée, comparativement à un bénéfice net de 0,5 million de dollars ou 0,00 \$ par action de base et dilué en T2 2018 ;
- Bénéfice ajusté¹ de 8,2 millions de dollars ou 0,05 \$ par action de base¹, comparativement à 3,7 millions de dollars ou 0,02 \$ par action de base en T2 2018 ; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 21,4 millions de dollars comparativement à 19,7 millions de dollars en T2 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont légèrement augmenté au deuxième trimestre de 2019 et, au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué, en raison principalement de la conversion de l'entente d'écoulement d'or sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Le bénéfice brut a atteint 19,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 16,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or en 2019.

Le bénéfice d'exploitation au deuxième trimestre de 2019 s'est établi à 13,3 millions de dollars, comparativement à 9,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or en 2019. Les autres charges d'exploitation, incluant les charges générales et administratives (« G&A ») et les frais de développement des affaires, ont diminué légèrement de 0,3 million de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à la même période en 2018.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, la Société a subi une perte nette de 6,6 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 0,5 million de dollars au deuxième trimestre de 2018. L'écart est principalement attribuable à une augmentation de la quote-part de la perte d'entreprises associées (élément hors caisse) et à des pertes nettes sur placements plus élevées, en partie contrebalancées par un bénéfice d'exploitation plus élevé.

Le bénéfice ajusté était de 8,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 3,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à un bénéfice brut plus élevé, à des charges financières et à des charges d'exploitation moins élevées et à une perte de change moins élevée en 2019.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au deuxième trimestre de 2019 ont augmenté à 21,4 millions de dollars, comparativement à 19,7 millions de dollars, principalement en raison d'une marge monétaire plus élevée (produits moins le coût des ventes) en 2019.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Sommaire des résultats financiers – Premier semestre de 2019

- Produits provenant des redevances et des flux de 67,3 millions de dollars (232,3 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 65,4 millions de dollars (263,4 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) au premier semestre de 2018 ;
- Bénéfice brut de 37,9 millions de dollars, comparativement à 35,0 millions de dollars au premier semestre de 2018 ;
- Charges de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard au premier trimestre de 2019 ;
- Perte d'exploitation de 15,1 millions de dollars, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 22,7 millions de dollars au premier semestre de 2018 ;
- Perte nette de 33,1 millions de dollars ou 0,21 \$ par action de base et diluée, comparativement à un bénéfice net de 2,8 millions de dollars ou 0,02 \$ par action de base et diluée au premier semestre de 2018 ;
- Bénéfice ajusté¹ de 14,1 millions de dollars ou de 0,09 \$ par action de base¹, comparativement à 12,6 millions de dollars ou à 0,08 \$ par action de base au premier semestre de 2018 ; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 46,1 millions de dollars, comparativement à 43,0 millions de dollars au premier semestre de 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté légèrement au premier semestre de 2019 et, au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué, en raison principalement de la conversion de l'entente d'écoulement d'or sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Le bénéfice brut a atteint 37,9 millions de dollars au premier semestre de 2019, comparativement à 35,0 millions de dollars au premier semestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or en 2019.

Durant le premier semestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars à l'égard du droit de flux diamantifère Renard au premier trimestre de 2019. En excluant la charge de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 23,8 millions de dollars, comparativement à 22,7 millions de dollars au premier semestre de 2018. L'augmentation du bénéfice d'exploitation au premier semestre de 2019 de 1,1 million de dollars (en excluant la charge de dépréciation) est principalement attribuable à un prix de l'or plus élevé, en partie contrebalancé par une augmentation des charges générales et administratives (« G&A ») et des frais de développement des affaires. L'augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires découle en grande partie d'une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée, reliée nommément aux unités d'actions différées, résultant de la hausse du prix de l'action au premier trimestre de 2019, en partie contrebalancée par une diminution des honoraires professionnels et d'autres frais. Les coûts récupérés des entreprises associées moins élevés au premier trimestre de 2019 ont aussi eu un effet négatif sur la perte d'exploitation.

Au cours du premier semestre de 2019, la Société a subi une perte nette de 33,1 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 2,8 millions de dollars au premier semestre de 2018. La perte nette en 2019 est principalement attribuable à une charge de dépréciation de 28,6 millions de dollars après impôt à l'égard du flux diamantifère Renard au premier trimestre de 2019. En excluant l'impact de la charge de dépréciation (après impôt), la perte nette au premier semestre de 2019 aurait été de 4,5 millions de dollars. L'écart est principalement attribuable à une augmentation de la quote-part de la perte d'entreprises associées (élément hors caisse).

Le bénéfice ajusté est de 14,1 millions de dollars au premier semestre de 2019, comparativement à 12,6 millions de dollars au premier semestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à un bénéfice brut plus élevé et à des charges financières moins élevées, en partie contrebalancée par d'autres charges d'exploitation plus élevées en 2019.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au premier semestre de 2019 sont de 46,1 millions de dollars, comparativement à 43,0 millions de dollars au premier semestre de 2018, principalement en raison d'une marge monétaire plus élevée (produits moins le coût des ventes) en 2019.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2019 et 2018 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
		2019	2018	2019	2018
		\$	\$	\$	\$
Produits	(a)	131 606	137 819	232 332	263 433
Coût des ventes	(b)	(100 093)	(108 290)	(170 197)	(201 957)
Épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	(c)	(11 825)	(13 271)	(24 201)	(26 501)
Bénéfice brut	(d)	19 688	16 258	37 934	34 975
Autres charges d'exploitation					
Générales et administratives	(e)	(4 632)	(5 197)	(10 566)	(9 650)
Développement des affaires	(f)	(1 786)	(1 508)	(3 524)	(2 673)
Dépréciation d'actifs	(g)	-	-	(38 900)	-
Bénéfice (perte) d'exploitation		13 270	9 553	(15 056)	22 652
Autres charges, nettes	(h)	(19 441)	(7 740)	(26 934)	(16 673)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le résultat		(6 171)	1 813	(41 990)	5 979
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	(i)	(376)	(1 302)	8 894	(3 158)
Bénéfice net (perte nette)		(6 547)	511	(33 096)	2 821
Bénéfice net (perte nette) par action De base et dilué(e)		(0,04)	-	(0,21)	0,02

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 30 juin					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 766	64 229	113 448	1 685	71 593	120 605
Argent vendu	20	549 108	11 090	21	456 023	9 780
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	101	44 240	4 453	137	35 670	4 877
Autres (payés en espèces)	-	-	2 615	-	-	2 557
			131 606			137 819

(i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 101 \$ (76 \$ US) par carat au deuxième trimestre de 2019 (137 \$ (103 \$ US) au deuxième trimestre de 2018). Le prix de vente moyen comprend 7 140 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 17 \$ (13 \$ US) par carat au deuxième trimestre de 2019. En excluant les carats accessoires, 37 100 carats ont été vendus à un prix moyen de 117 \$ (88 \$ US) par carat au deuxième trimestre de 2019 (31 574 carats à un prix moyen de 151 \$ (115 \$ US) par carat).

	Six mois terminés le 30 juin					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 751	112 465	196 946	1 686	134 968	227 558
Argent vendu	20	1 045 218	21 264	21	955 385	20 343
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	105	85 473	8 977	135	61 736	8 327
Autres (payés en espèces)	-	-	5 145	-	-	7 205
			232 332			263 433

- (i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 105 \$ (79 \$ US) par carat au premier semestre de 2019 (135 \$ (105 \$ US) au premier semestre de 2018). Le prix de vente moyen comprend 13 678 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 19 \$ (14 \$ US) par carat (4 096 carats accessoires à un prix moyen de 24 \$ (19 \$ US) par carat au premier semestre de 2018). En excluant les carats accessoires, 71 795 carats ont été vendus à un prix moyen de 121 \$ (91 \$ US) par carat au premier semestre de 2019 (57 640 carats à un prix moyen de 143 \$ (111 \$ US) par carat au premier semestre de 2018).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues en 2019 est principalement attribuable à la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018. L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre d'onces d'argent acquises dans le cadre d'ententes d'écoulement. L'augmentation du nombre de diamants vendus en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre de diamants acquis dans le cadre du flux Renard.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution en 2019 est principalement attribuable à la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril, en partie contrebalancée par un plus grand nombre d'onces d'argent acquises et vendues dans le cadre d'ententes d'écoulement.
- (c) Les droits de redevances, de flux et autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution est attribuable à la composition des ventes en 2019 comparativement à 2018 ainsi qu'à la dépréciation du flux diamantifère Renard au premier trimestre de 2019, d'où une baisse de la valeur comptable de cet actif.

(d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
<u>Droits de redevances</u>				
Produits	23 909	22 194	47 354	46 138
Coût des ventes	(50)	(84)	(151)	(116)
Marge monétaire	23 859	22 110	47 203	46 022
Épuisement	(5 051)	(6 452)	(10 917)	(13 089)
Bénéfice brut	18 808	15 658	36 286	32 933
<u>Droits de flux</u>				
Produits	9 872	10 657	19 927	19 298
Coût des ventes	(3 401)	(4 088)	(6 894)	(7 119)
Marge monétaire	6 471	6 569	13 033	12 179
Épuisement	(5 815)	(5 813)	(11 643)	(10 619)
Bénéfice brut	656	756	1 390	1 560
<u>Droits de redevances et de flux</u>				
Marge monétaire	30 330	28 679	60 236	58 201
	89,8 %	87,3 %	89,5 %	88,9 %
<u>Droits d'ententes d'écoulement</u>				
Produits	97 825	104 968	165 051	197 997
Coût des ventes	(96 642)	(104 118)	(163 152)	(194 722)
Marge monétaire	1 183	850	1 899	3 275
	1,2 %	0,8 %	1,2 %	1,7 %
Épuisement	(959)	(1 006)	(1 641)	(2 793)
Bénéfice brut (perte brute)	224	(156)	258	482
Total – Bénéfice brut	19 688	16 258	37 934	34 975

(e) Les charges G&A ont diminué à 4,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 5,2 millions au deuxième trimestre de 2018. La diminution est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée se rapportant aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes.

Les charges G&A ont augmenté à 10,6 millions de dollars au premier semestre de 2019, comparativement à 9,7 millions de dollars au premier semestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée se rapportant aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes au premier trimestre de 2019 et à un amortissement plus élevé des actifs au titre du droit d'utilisation. Les coûts récupérés des entreprises associées sont également moins élevés en 2019.

(f) Les frais de développement des affaires ont augmenté à 1,8 million de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 1,5 million de dollars au deuxième trimestre de 2018, et ont augmenté à 3,5 millions de dollars au premier semestre de 2019, comparativement à 2,7 millions de dollars au premier semestre de 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à une diminution des coûts récupérés des entreprises associées.

(g) Au premier trimestre de 2019, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard, laquelle est détaillée à la section *Dépréciation d'actif* du présent rapport de gestion.

(h) Les autres charges nettes de 19,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 comprennent des charges financières de 5,8 millions de dollars, un montant de 8,8 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, des pertes sur placement de 5,3 millions de dollars (en raison principalement d'une perte nette à la cession de placements de 4,9 millions de dollars résultant principalement des placements en actions transférées ou vendus dans le cadre de la transaction de rachat d'actions), en partie contrebalancées par un produit d'intérêt de 0,8 million de dollars.

Les autres charges nettes de 7,7 millions au deuxième trimestre de 2018 comprenaient des charges financières de 6,3 millions, une perte nette sur placement de 1,6 million de dollars et un montant de 1,0 million de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancées par un produit d'intérêt de 1,0 million de dollars.

Les autres charges nettes de 26,9 millions de dollars au premier semestre de 2019 comprennent des charges financières de 11,5 millions de dollars, un montant de 10,5 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et une perte nette sur placement de 5,3 millions de dollars (en raison principalement d'une perte nette à la cession de placements de 4,2 millions de dollars résultant principalement des placements en actions transférées ou vendus dans le cadre de la transaction de rachat d'actions), en partie contrebalancées par un produit d'intérêt de 2,0 millions de dollars.

Les autres charges nettes de 16,7 millions de dollars au premier semestre de 2018 comprenaient des charges financières de 12,9 millions de dollars, une perte nette sur placement de 4,2 millions de dollars et un montant de 2,4 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancées par un produit d'intérêt de 2,5 millions de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif au deuxième trimestre de 2019 est de (6,1 %), comparativement à 71,8 % au deuxième trimestre de 2018. Le taux d'imposition effectif au premier semestre de 2019 est de 21,2 %, comparativement à 52,8 % au premier semestre de 2018. Le taux d'imposition statutaire est de 26,6 % en 2019 et de 26,7 % en 2018. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en espèces de 0,2 million de dollars ont été payés au deuxième trimestre de 2019 et de 2018 et des impôts en espèces de 0,4 million de dollars ont été payés au premier semestre de 2019 et de 2018. Ces impôts en espèces étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 30 juin 2019, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 83,6 millions de dollars comparativement à 174,3 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour le premier trimestre de 2019 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie*.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 350,0 millions de dollars (en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars, pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 450,0 millions de dollars) qui demeure inutilisée au 30 juin 2019 à la suite du remboursement du solde impayé de 30,0 millions de dollars en janvier 2019. La facilité de crédit comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement de la Société, et rencontrent certaines exigences non financières. Au 30 juin 2019, tous les ratios et toutes les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie				
Exploitation	23 468	20 683	46 084	45 145
Éléments du fonds de roulement	(2 113)	(1 023)	16	(2 182)
Activités d'exploitation	21 350	19 660	46 100	42 963
Activités d'investissement	19 807	(106 953)	(26 587)	(104 398)
Activités de financement	(64,989)	(59 843)	(107,679)	(88 174)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 076)	3 150	(2 510)	4 535
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24 908)	(143 986)	(90 676)	(145 074)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	108 497	332 617	174 265	333 705
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	83 589	188 631	83 589	188 631

Activités d'exploitation

Deuxième trimestre de 2019

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au cours du deuxième trimestre de 2019 se sont élevés à 21,4 millions de dollars, comparativement à 19,7 millions de dollars à la même période en 2018. Une marge monétaire plus élevée (produits moins le coût des ventes) en 2019 a été en partie contrebalancée par un impact négatif plus important des variations des éléments du fonds de roulement.

Premier semestre de 2019

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au cours du premier semestre de 2019 se sont élevés à 46,1 millions de dollars, comparativement à 43,0 millions de dollars à la même période en 2018, en raison d'une marge monétaire plus élevée (produits moins le coût des ventes) en 2019.

Activités d'investissement

Deuxième trimestre de 2019

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 19,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement aux flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 107,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, Osisko a investi 34,8 millions de dollars en titres négociables, incluant 15,0 millions de dollars dans Victoria et 7,5 millions de dollars dans Barkerville. La Société a également déboursé 3,1 millions de dollars pour des placements temporaires. Le produit généré de la cession de placements (Dalradian) est de 58,1 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2019 (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails).

Au cours du deuxième trimestre de 2019, Osisko avait investi 51,8 millions de dollars en titres négociables ainsi que 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco, 49,1 millions de dollars en droits de redevance et de flux, principalement pour le financement réalisé avec Victoria décrit précédemment et 0,5 million de dollars dans des placements temporaires. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 1,5 million de dollars.

Premier semestre de 2019

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 26,6 millions de dollars au premier semestre de 2019, comparativement à 104,4 millions de dollars à la même période en 2018.

Au premier semestre de 2019, Osisko a investi 40,5 millions de dollars en titres négociables, incluant 15,0 millions de dollars dans Victoria et 7,5 millions de dollars dans Barkerville, et Osisko a investi 28,0 millions de dollars pour l'acquisition de droits de redevances et de flux, incluant les derniers versements totalisant 19,6 millions de dollars relativement à la redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (hôte du projet aurifère Eagle, en construction) et un paiement net de 5,0 millions de dollars pour le flux argentifère Falco. La Société a également déboursé 16,2 millions de dollars pour des placements temporaires, incluant un prêt de 10,0 millions de dollars à Falco. Le produit généré de la cession de placements est de 58,1 millions de dollars (en raison principalement de la cession de placements dans Dalradian) (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails).

Au cours du premier semestre de 2018, Osisko avait investi 65,4 millions de dollars en titres négociables, incluant 50,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Victoria, un montant additionnel de 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco, 59,1 millions de dollars en droits de redevance et de flux, incluant 49,0 millions de dollars pour acquérir une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, et 1,0 million dans des placements temporaires. Les produits générés sur la cession de placements sont de 27,0 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour une contrepartie en espèces de 1,80 \$ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation avaient généré 1,2 million de dollars puisque la Société avait reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Activités de financement

Deuxième trimestre de 2019

Au cours du premier trimestre de 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 65,0 millions de dollars, comparativement à 59,8 millions de dollars à la même période en 2018.

Au deuxième trimestre de 2019, Osisko a payé 58,1 millions de dollars pour acquérir et annuler des actions ordinaires détenues par Orion (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails). La Société a aussi versé 7,5 millions de dollars en dividendes.

Au deuxième trimestre de 2018, la Société avait remboursé 51,8 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable. La Société avait aussi versé 6,4 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et avait acheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour 1,7 million de dollars dans le but d'acquérir et d'annuler un total de 135 200 actions ordinaires à un coût moyen de 12,23 \$.

Premier semestre de 2019

Au cours du premier semestre de 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 107,7 millions de dollars, comparativement à 88,2 millions de dollars à la même période en 2018.

Au premier trimestre de 2019, Osisko a remboursé le solde résiduel de 30,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, a payé 58,1 millions de dollars pour acquérir et annuler des actions ordinaires détenues par Orion (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails), a payé 11,9 millions de dollars en vertu du programme de rachat d'actions 2018 et a versé 13,8 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires. La levée d'options d'achat d'actions a généré 6,2 millions de dollars et le régime d'achat d'actions a généré 0,1 million de dollars.

Au cours du premier semestre de 2018, la Société avait remboursé 51,8 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, avait versé 14,0 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et avait acheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour 22,0 millions de dollars dans le but d'acquérir et d'annuler un total de 1 742 299 actions ordinaires à un coût moyen de 12,62 \$.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2019		2018				2017	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
OEO	19 651	19 753	20 005	20 006	20 506	20 036	20 990	16 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie	83 589	108 497	174 265	137 188	188 631	332 617	333 705	108 902
Placements temporaires	16 165	13 119	10 000	10 000	1 000	500	-	1 447
Fonds de roulement	89 668	107 328	174 596	281 858	180 605	325 206	324 101	113 689
Total de l'actif	2 042 960	2 160 816	2 234 646	2 441 668	2 458 641	2 502 233	2 516 343	2 320 930
Total de la dette à long terme	326 050	324 355	352 769	419 680	419 228	467 483	464 308	193 738
Capitaux propres	1 534 872	1 727 396	1 771 595	1 868 196	1 884 101	1 878 405	1 894 405	1 931 759
Produits	131 606	100 726	115 337	111 702	137 819	125 614	109 552	68 179
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	21 350	24 750	18 559	20 636	19 660	23 303	21 523	1 094
Dépréciation d'actifs après impôt	-	(28 600)	(123 655)	-	-	-	(65 415)	-
Bénéfice net (perte nette)	(6 547)	(26 549)	(113 882)	5 474	511	2 310	(64 348)	6 728
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(0,04)	(0,17)	(0,73)	0,04	-	0,01	(0,41)	0,05
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	154 988	155 059	156 336	156 252	156 232	157 665	157 256	140 605
- Dilué	154 988	155 059	156 336	156 263	156 257	157 695	157 256	140 837
Cours des actions à la clôture au TSX	13,65	15,01	11,97	9,80	12,45	12,44	14,52	16,10
Cours des actions à la clôture au NYSE	10,44	11,24	8,78	7,59	9,47	9,67	11,56	12,91
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX								
OR.WT	0,51	0,80	0,37	0,70	1,06	1,50	2,40	2,80
OR.WT.A ⁽²⁾	s.o.	s.o.	0,01	0,10	0,39	0,61	1,41	2,45
Cours des débentures à la clôture au TSX ⁽³⁾								
OR.DB	102,90	103,00	98,99	99,00	100,25	100,00	104,50	-
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 309	1 304	1 226	1 213	1 306	1 329	1 275	1 278
Taux de change à la clôture ⁽⁴⁾ (\$ US/\$ CA)	1,3087	1,3363	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894	1,2713	1,2480

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) Les bons de souscription non exercés ont expiré le 26 février 2019.

(3) Les débentures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100,00 \$.

(4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Durant le deuxième trimestre de 2019, la Société a racheté 7 319 499 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 103,2 millions de dollars, payé en espèces (vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian détenues par Osisko) et par le transfert de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Durant le premier trimestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard et a entièrement remboursé le montant de 30,0 millions de dollars à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, Osisko a reçu le paiement de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter, avant le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur la redevance NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt) et a remboursé 71,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars aux troisième et quatrième trimestres, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) du droit de redevance NSR sur la mine Éléonore.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement pour 2019 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, celles pour la mine Éléonore, publiées par Newmont Goldcorp et celles pour la mine Renard, publiées par Stornoway. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour la mine Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Les OEO pour 2019 demeurent les mêmes que les objectifs précédents. Les OEO et les marges monétaires par catégorie de droits sont estimées ci-dessous :

	Minimum (OEO)	Maximum (OEO)	Marge monétaire (%)
Droits de redevances	54 700	61 100	99,9
Droits de flux	28 000	31 300	65,5
Ententes d'écoulement	2 300	2 600	1,2
	<u>85 000</u>	<u>95 000</u>	

Pour les objectifs de 2019, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en OEO à partir d'un prix des matières premières de 1 300 \$ US par once d'or, de 15,50 \$ US par once d'argent et de 95 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard (prix de vente combiné) et d'un taux de change (\$ US/ \$ CA) de 1,30.

Mise à jour corporative

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 1^{er} mai 2019, chacun des 8 candidats nommés a été élu administrateur de la Société. M. André Gaumont et M. Pierre Chenard ne se sont pas présentés à la réélection.

Le 16 juillet 2019, M. Oskar Lewnowski, directeur des investissements d'Orion Resource Partners, a démissionné du conseil d'administration à la suite de la clôture du rachat d'actions et du reclassement d'actions, en vertu duquel la détention d'Orion a été réduite d'environ 19,5% à 6,2% des actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko. Dans le cadre de l'acquisition d'un portefeuille de redevances et de flux d'Orion en 2017, Orion s'était vu accorder le droit de nommer un candidat au conseil d'administration d'Osisko aussi longtemps que leur participation restait supérieure à 10%.

En 2019, Osisko a réduit la taille de son conseil d'administration de 3 membres, passant à 7 membres au 31 juillet 2019, ce qui devrait permettre de réduire les coûts annuels d'environ 0,5 million de dollars.

Transactions entre parties liées

Durant les trois et six mois terminés les 30 juin 2019 et 2018, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires aux états consolidés des résultats (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :				
Charges générales et administratives	202	373	399	806
Frais de développement des affaires	631	1 067	1 166	1 914
Total des montants facturés à des entreprises associées	<u>833</u>	<u>1 440</u>	<u>1 565</u>	<u>2 720</u>

Un montant de 0,6 million de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 30 juin 2019 (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Durant les trois et six mois terminés le 30 juin 2019 et 2018, des revenus d'intérêt de 0,1 million de dollars et 0,3 million de dollars, respectivement, ont été comptabilisés à l'égard d'effets à recevoir d'entreprises associées. Au 30 juin 2019, des intérêts à recevoir d'entreprises associées de 0,2 million de dollars étaient inclus dans les sommes à recevoir (1,7 million de dollars au 31 décembre 2018). Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars de deux effets à recevoir émis à Falco ont été convertis en actions ordinaires de Falco.

Durant les trois mois terminés le 31 mars, deux effets à recevoir de Falco s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement du flux argentifère Falco. Un prêt garanti additionnel de 10,0 millions de dollars a été consenti à Falco. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement, et le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles au 31 décembre 2019.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux rubriques *Transaction - Orion*, *Portefeuille de droits de redevances*, *de flux et d'autres intérêts* et *Placements en actions*.

Obligations contractuelles et engagements

Ententes d'écoulement et ententes de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements à payer pour l'or, l'argent et les diamants pour lesquels Osisko a des droits contractuels à la suite d'ententes d'acquisition de métaux précieux et de diamants :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en espèces (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux ⁽¹⁾	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	30 nov. 2015
Amulsar – entente d'écoulement ⁽²⁾	81,91%			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	30 nov. 2015
Back Forty – flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Brucejack – entente d'écoulement	50 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 3 533 500 onces Au ⁽⁴⁾	21 sep. 2015
Mantos Blancos – flux ⁽⁵⁾		100 %		25 % du prix au comptant			Durée de vie de la mine	11 sep. 2015
Renard – flux ⁽⁶⁾			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	8 juil. 2014
Sasa – flux ⁽⁷⁾		100 %			5 \$		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar – flux ⁽⁸⁾		75 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément au flux Amulsar).
- (3) Le flux aurifère sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces d'or affiné, dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL.
- (5) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 30 %.
- (6) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Le flux Renard a été modifié en octobre 2018.
- (7) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
- (8) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 30 juin 2019, la Société avait des engagements liés à l'acquisition de redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US 30,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction. Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	20,0 millions \$ 35,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Réception d'une tierce partie de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété. Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
Barkerville Gold Mines Ltd.	Projet aurifère Cariboo (redevance NSR)	13,0 millions \$	Osisko a l'option d'acquiescer une redevance additionnelle de 1 % NSR pour 13,0 millions de dollars.

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 30 juin 2019, les engagements minimums restant en vertu de ces contrats se chiffraient à environ 13,8 millions de dollars, au cours des années suivantes se terminant le 30 juin :

	\$ (en milliers de dollars)
2020	1 600
2021	1 320
2022	1 256
2023	1 256
2024	1 275
2025-2030	7 062
	13 769

Contrats de change

Au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2019, la Société a conclu des contrats de change (colliers réguliers) pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens pour un montant nominal total de 3,0 millions de dollars US et 2,0 millions de dollars US, respectivement. Les contrats ont été établis afin de protéger les revenus en dollars canadiens (provenant de la vente des onces d'or reçues en vertu de droits de redevances qui sont libellés en dollars américains) d'un dollar canadien plus fort. Au 30 juin 2019, les contrats en cours avaient une valeur nominale de 6,0 millions de dollars US et couvraient une période allant de juillet 2019 à décembre 2019 relativement à la vente de 1,0 à 2,0 millions de dollars US par mois. Au 30 juin 2019, la juste valeur (valeur de marché) de ces contrats était négligeable. La Société n'applique pas la comptabilité de couverture à ces contrats.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, hormis les contrats de change traités à la rubrique *Obligations contractuelles et engagements*.

Données sur les actions en circulation

Au 31 juillet 2019, 142 971 526 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 4 791 948 options d'achat d'actions et 5 480 000 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300,0 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action ordinaire, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

Événements postérieurs au 30 juin 2019

Seconde tranche du rachat d'actions

Le 15 juillet 2019, Osisko et Orion ont clôturé la deuxième et dernière tranche du rachat d'actions. En tout, 5 066 218 actions ordinaires d'Osisko ont été rachetées auprès d'Orion en contrepartie d'un paiement de 71,4 millions de dollars en espèces. Les actions ordinaires acquises ont par la suite été annulées. Dans une transaction concomitante, Osisko a cédé toutes ses actions ordinaires de Victoria à une autre entité gérée par Orion Resource Partners pour une contrepartie en espèces de 71,4 millions de dollars.

Dividendes

Le 31 juillet 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2019.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait soigneusement peser les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »). Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez-vous référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2019 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption d'une nouvelle norme comptable et des nouvelles conventions comptables qui sont décrites ci-dessous.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com, exception faite des nouvelles conventions comptables décrites ci-dessous.

Nouvelle norme comptable – IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16 *Contrats de location*. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les locataires, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état consolidé des résultats.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme affecte principalement la comptabilité des contrats de location simple de la Société. Au 31 décembre 2018, la Société avait des engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables de 13,0 millions de dollars. Parmi ces engagements, environ 0,6 million de dollars se rapportent à des contrats de location à court terme qui ne sont pas comptabilisés en tant que droits d'utilisation d'actifs et qui continueront d'être comptabilisés de façon linéaire dans les charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société a appliqué l'approche de transition simplifiée et n'a donc pas redressé les données comparatives pour l'année 2018. Les droits d'utilisation d'actifs en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 4,79 % au 1^{er} janvier 2019.

La Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 9,4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019 (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Autres actifs*), des obligations locatives de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets ont été réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets ont été réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie des obligations locatives est présentée dans les passifs courants. L'adoption de la norme IFRS 16 aura aussi comme effet de réduire le résultat net après impôt d'environ 0,2 million de dollars pour 2019, en se basant sur les contrats de location en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Pour la même période, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation augmenteront, tandis que les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront d'environ 0,7 million de dollars puisque le remboursement de la composante capital des paiements de location sera classé dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société à titre de bailleur ne sont pas significatives.

Convention comptable – Contrats de location

La Société est liée à des contrats de location à long terme, principalement pour des espaces à bureaux. Avant le 1^{er} janvier 2019, les paiements faits en vertu des contrats de location-exploitation étaient comptabilisés au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Autres actifs non courants*) et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement d'un contrat de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont comptabilisées au résultat net sur la durée du contrat de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée d'utilité prévue de l'actif et la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement mesurés sur la base d'une valeur actuelle. Les paiements de location sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal du locataire est utilisé, soit le taux que le locataire devrait verser pour emprunter les fonds nécessaires en vue d'obtenir un actif de même valeur dans un environnement économique semblable, et ce, aux mêmes conditions.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges au résultat net selon la méthode linéaire.

Nouvelles conventions comptables – Actifs non courants détenus en vue de la vente

Des actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par l'entremise d'une opération de vente plutôt que par une utilisation continue et que la vente est considérée comme fort probable dans les douze prochains mois. Ils sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, à l'exception des actifs comme les actifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour toute dévaluation initiale ou subséquente de l'actif à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Un gain est comptabilisé pour toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'actif, sans toutefois excéder la perte de valeur cumulée comptabilisée antérieurement, le cas échéant. Un gain ou une perte non comptabilisé(e) antérieurement à la date de vente de l'actif non courant le sera à la date de décomptabilisation.

Les actifs non courants ne sont pas amortis tant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs aux bilans consolidés.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2019, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « bénéfice ajusté » est défini comme le « bénéfice net (perte nette) » moins certains éléments : le « gain (la perte) de change », les « charges de dépréciation », les « gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation », le « gain latent (perte latente) sur placements », la « dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées », la « quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées », la « charge d'impôts sur le résultat différés » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le « bénéfice ajusté » par le « nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation » pour la période.

	Trois mois terminés le 30 juin		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	(6 547)	511	(33 096)	2 821
Ajustements :				
Dépréciation d'actifs	-	-	38 900	-
Perte (gain) de change	484	(487)	1 643	411
Perte latente sur placements	5 298	1 620	5 333	4 201
Quote-part de la perte d'entreprises associées	8 780	1 022	10 542	2 419
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	216	1 075	(9 266)	2 742
Bénéfice ajusté	8 231	3 741	14 056	12 594
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	154 988	156 232	155 023	156 945
Bénéfice ajusté par action de base	0,05	0,02	0,09	0,08

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les OEO sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, l'estimation des OEO à recevoir en 2019, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont actuellement régies par le *Industry Guide 7* (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes du Guide 7. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon le Guide 7 et de façon générale, les sociétés américaines qui doivent se conformer au Guide 7 n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC conformément au Guide 7. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président du conseil et chef de la direction

(signé) Elif Lévesque

Elif Lévesque
Vice-présidente, finances et chef de la direction
financière

31 juillet 2019

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
John Burzynski
Christopher C. Curfman
Pierre Labbé
Charles E. Page

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Bryan A. Coates, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction
financière
Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire
corporatif
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif
François Vézina, vice-président, services techniques

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$ / date d'échéance : 5 mars 2022)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$ / date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.